

La communauté protestante de

Cadenet

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire André Pellanchon (1656-1669)

Prise en notes et relevé : Françoise et Bernard APPY

Description :

3 E 21/277 :

1656 : Prise en notes du testament de Gaspard Maurice et d'un contrat de mariage.

3 E 21/283 :

1668-1669 : Prise en notes du testament de Jean Maurice.

AD 84**Notaire de Cadenet****3 E 21/277
André PELLANCHON****1656****Prise en notes et relevé : Bernard APPY****1656****f° 22v° à 36 :**

Enregistrement du testamant solannel et procédure faicts pour l'ouverture d'icelluy, pour Dlle Marguerite Alberton, femme de M. Jean Maurice, advocat en la cour.

- Marguerite ALBERTON,
fille de + Sr Claude ALBERTON et de + Dlle Melchionne DAIMY, habitant en la ville d'Embrun femme de M. Jean MAURICE, avocat en la cour du Parlement de Provence
⇒ *Ayant considéré que nous naisons pour mourir, et que la mort n'est qu'un passage à une meilleure et plus heureuse vie, où tout bon chrétien doibz penser et se tenir prest, veillant et priant, veu l'incertitude de ceste ... ¹ quy est entre les mains de Nostre Père celleste, à la voullanté duquel je me résigne entièrement, l'invoquant de tout mon cœur me pardonner toutes mes fautes et péchés, et les laver au sanc préteux de son bien aymé filz Jésus Christ, duquel je implore la médiation comme mon seul intersesseur pour obtenir miséricorde, attendant donc ce moumant quand il plaira à sa divine providance me retirer de se sejour temporel à l'espirituel.*
⇒ En bonne santé.
⇒ *En premier lieu, préférant l'âme au corps, je la remetz entre les mains de mon sauveur et rédempteur Jésus Christ pour la louer en son royaume celleste où tous les fidelles aspirent.*
⇒ *Quant à son corps : Je désire qu'il soit enterré en la manière et façon de ceux qui font proffétion de la Relligion crestienne ², et ce dans le temple de l'Église de Lurmarin, auprès de ma fille.*

¹ . Un mot illisible (siance ?).

² . Deux mots illisibles (coumest fay ?).

(...) ³

f° 345v° à 346v° :

Testement fait pour Gaspard Maurice, de ce lieu de Cadenet.

- 6 juin 1656, le matin.
- Gaspard MAURICE, fils de Me Jean MAURICE, avocat en la cour, résidant à Cadenet.
- ⇒ *Sain et bien dispozé, par la grâce de Dieu, de ses sens, entandement et ferme mémoyre, bien voyant et parlant.*

a fait son testament.

⇒ *Premièrement, comme vray et fidelle chrétien, a recomandé son âme à Nostre Seigneur Jésus Christ.*

⇒ *Et, quand à son corps, veut estre enterré tout ainsy qu'est de coustume [aux] personnes de la Relligion.*

Héritiers particuliers : Pol MAURICE, son frère
1000 livres, à payer 1 an après son décès.

Héritiers universels : Jean MAURICE, son père

- Fait à Cadenet , en l'étude.

- Présents : Henry CARTIER,
Jean TORNEL, cordier,
Sr Jean François POUCEL, bourgeois,
Jacques PALIN, Me arquebusier,
Guillaume ROMIEU,
Anthoine de LAFOREST,
Jean Anthoine FAVET, bourgeois,
Me Balthazard ROSSIGNOL, notaire,
de Cadenet

- Signé : Maurice ; Rossignol ; J.Maurice ; J.A.Favet ; Poucel ; Palin ; de Laforest, Roumieu ; H.Cartier

- Not. : Pellanchon

f° ? :

Contrat de mariage

Jean BARRAUD / Madeleine REINE

- 23 janvier 1656
- Jean BARRAUD, fils de Jean et de Marie GAUDINE, de Lourmarin
- Madeleine REINE, fille de + Barthélemy et d'Antonine ALLAMANDE, de Cadenet
- Célébration : aucune mention → RPR
- Dot : constituée par la future : ses biens.
- La mère de Madeleine se réserve une part de la maison et des fruits.
- Le père de Jean fait de son fils son héritier pour 1/3 de ses biens.
- Le futur époux pourra disposer des biens et droits de sa femme. S'ils se séparent de ladite ALLAMANDE, celle-ci lui désemparera le 1/3 des biens et fruits, car elle en a l'usufruit.
- Robes et bijoux : le futur fera faire à ses frais un habit de buratte et une chaîne d'argent de la valeur de 24 livres.
- Augment : lui à elle : 60 livres
elle à lui : 30 livres
- Cadeaux à la mariée :
- * Antoine CORROUX et Firmin CORROUX ont donné une pièce de 30 sous chacun.

³ . Prise en notes inachevée.

- * Lucrèce ALLAMANDE : une chemise (36 sous).
- * Barbon LATHOU : 1 coyse (12 sous).
- * Huguette LANSE et Anne TA... : 1 peu de chemise chaine.
- * Jean PÉRIN : 1 panneau de blé à la récolte prochaine.
- * François TONDUT : une chemise (36 sous).
- Fait à Cadenet, dans l'étude.
- Témoins : Jean Baptiste PÉRIN et autres, de Cadenet.

AD 84

Notaire de Cadenet

3 E 21/283
André PELLANCHON

1668-1669

Prise en notes : Bernard APPY
Relevé : Françoise APPY

1668

f° 252 à 254 :

*Testement fait par M^e Jean Maurice, avocat
en la Cour, résidant à Cadenet.*

- 9 août 1668, après midi
- M^e Jean MAURICE, avocat à la Cour, résidant à Cadenet
⇒ *Sain et bien dispozé, par la grâce de Dieu, de ses sens, entandemant et ferme mémoyre, bien voyant et parlant, nonostant qu'il soit dans son lict mallade.*

a fait son testament.

⇒ *Et premièremant, comme ung vray et fidelle chrestien, a recomandé son âme à nostre Seigneur Jésus Christ quy⁴, priant de bon cour et à main jointces avoir compassion de ses fautes et péchés au dernier de ses jours.*

⇒ *Et quant à son corps, veut estre enterré tout ainsy qu'est de coustume personnes de la Relligion prétandue réformée.*

Héritiers universels : Gaspard et Pol MAURICES, ses enfants

à parts égales, après que Pol ait pris 2000 livres, somme que Gaspard avait eu dans son contrat de mariage.

- Fait à Cadenet, en l'étude

- Présents : Messire Louis d'ORAISON, chevalier de St-Jean de Jérusalem,
M. Pierre d'HONNORAT, docteur en médecine,
Sr Pierre ARNAUD, bourgeois,
François FELLIX,
Sr Gédéon SAVOURNIN,
Me André LAUGIER,
Sr Jean de BARRY,
tous de Cadenet

⁴ . Deux mots illisibles (la crille ?)

- Signé : J.Maurice ⁵, le Ch^{er} de Bourbon, Laugier, Arnaud, P.Honorat, de Barry, Savornin, F.Félix
- Not. : Pellanchon

1668

f° 110v° : Testament Jean ROMIEU
ECAR

Le 12/03/1668

Boulangier, de Cadenet

Dans son lit, malade

Héritiers particuliers :

sa mère, Catherine ROUSSAUD : 3 livres + 1 livre

sa fille, Delphine : 460 livres (400 en argent + 60 en coffre et meuble)

Héritiers universels :

Jean, Étienne, Antoine, Charles, Jean Augustin, ses fils

Signe

Not. : Pellanchon

f° 368 : Mariage Jean BARTHELEMY / Madeleine RAVEL
ECAR

Le 14/10/1668

Jean BARTHELEMY, fils d'Antoine et de Marthe DELAPORTE

Madeleine RAVEL, fille de Guillaume et de Dauphine RABARINE

f° 447 : Testament Charles JACQUESME
ECAR

Le 27/11/1668

Fils émancipé de François

Me menuisier, de Cadenet

Marié à Marguerite GAUTIER

f° 457 : Testament Mathieu RAVEL
RPR

Le 10/12/1668

Fils de + Pierre

Sa fille : Marie

Son fils : Jacques

Sa sœur : Suzanne

⁵ . Écriture tremblée.

1669

f° 38v° : Testament Marguerite CLOTTE
RPR

Le 23/01/1669

Veuve de Pierre RAVEL, à + Vincent

Dans son lit, malade

Test. RPR : *Tout ainsy qu'est de coustume personnes de la Religion*

f° 189 ou 192 : Testament André BERTIN
RPR

Le 11/05/1669

Fils de + Raymond

de Lourmarin

f° 218 : Testament Siris SAVOURNIN
ECAR

Le 08/06/1669

Me cordier

f° 398v° : Testament Pierre BONTOUX
RPR

Le 09/10/1669

Travailleur, de Cadenet